

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° I-CF324

présenté par

M. Bony, M. Marleix et Mme Meunier

ARTICLE 33

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nos territoires ruraux sont déjà impactés par l'augmentation des taxes sur les carburants et la limitation de vitesse à 80 Km/h. Cet article prévoit de durcir le malus automobile en abaissant son seuil de déclenchement , cette disposition pénalisera un peu plus les habitants des zones rurales .

C'est pourquoi, il est proposé de supprimer cet article